

RANDONNÉE VTT

SUR LA COMMUNE DE LAMOTHE-CASSEL

Organisée par Vivre à Lamothe-Cassel (comité des fêtes)



DIMANCHE 6 AOÛT 2017

PARKING DE LA MAIRIE

CONVOCATION : 8h00

DÉPART : GROUPE 8h30, DERNIER 9h15

PARCOURS : IDENTIQUE À 2016, CHEMINS MAJORITAIRES

DISTANCES : 15, 22 ou 35 kms

DÉNIVELÉ : > 900m

PARTICIPATION : 6 €

À L'ARRIVÉE, CASSE-CROÛTE OFFERT AUX PARTICIPANTS

RENSEIGNEMENTS : 06 20 61 56 76

RÈGLEMENT

La participation à la randonnée implique l'acceptation du présent règlement :
Est régulièrement engagé(e) le(a) participant(e) ayant acquitté le montant de sa participation (6 €).

La randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes de plus de 15 ans.

Les participants mineurs doivent être munis d'une autorisation parentale.

Le port du casque est obligatoire pour tous les participants et toute la durée de l'épreuve.

Les participants sont tenus de respecter l'itinéraire balisé et le code de la route.

Dernier départ à 9h15. En cas d'abandon, prévenir les organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le circuit, voire d'annuler l'épreuve, selon les circonstances.

MANIFESTATION PARRAINÉE PAR



Association **VIVRE À LAMOTHE-CASSEL** - Mairie - 46240 LAMOTHE-CASSEL
06.20.61.56.76 vivrealamothe@gmail.com <https://vivrealamothe.wixsite.com/vivre-a-lamothe>

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique